

L'armement chinois juin 2005

Le problème des armements nucléaires

La Chine, en tant que pays qui possède les armes nucléaires participe aux efforts internationaux pour la prévention de la prolifération nucléaire, prône le processus de désarmement nucléaire, pour réaliser l'objectif final qui est d'interdire totalement les armes nucléaires dans le monde. En 1996 la Chine a exposé à la 51e Assemblée Générale de l'ONU ses **cinq propositions sur le désarmement nucléaire**. Les grandes puissances nucléaires abandonnent la politique de dissuasion nucléaire, et les pays qui possèdent le plus d'armes nucléaires continuent à en diminuer massivement le stock; tout pays qui possède des armes nucléaires s'engage à ne pas être le premier à les employer, quels que soient le moment et les circonstances, et promet inconditionnellement de ne pas employer ni menacer d'employer l'arme nucléaire vis-à-vis des pays qui en sont dépourvus ou des régions dénucléarisées, et il doit signer le plus tôt possible le traité international; tous les pays qui ont mis en place des armes nucléaires à l'extérieur de leur pays doivent les retirer complètement, promettre d'adhérer à la création des zones dénucléarisées, respecter la place de ces zones et remplir les obligations correspondantes; tous les pays doivent s'interdire de développer ou d'installer un système d'armement dans l'espace extra-atmosphérique ou un système défensif de missiles pouvant déséquilibrer la sécurité et la stabilité stratégiques; tous les pays négocient pour conclure une convention internationale sur l'interdiction totale et la destruction radicale des armements nucléaires. Dès que la Chine a disposé de l'arme nucléaire, elle a promis de ne pas l'employer ou de menacer de l'employer contre les pays qui en sont dépourvus et dans les zones dénucléarisées. La Chine soutient les efforts de certains pays pour fonder volontairement les **zones dénucléarisées**, et elle a signé et ratifié le Traité sur la prohibition des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, le Traité de la zone dénucléarisée du Sud-Pacifique et les protocoles du Traité de la zone dénucléarisée en Afrique. En avril 1995, la Chine a publié une déclaration d'Etat dans laquelle elle promettait d'offrir **la garantie de sécurité active**. La Chine s'est inscrite en mars 1992 au *Traité de la non-prolifération des armes nucléaires*, a rempli les obligations internationales de non-prolifération des armes nucléaires. La Chine a signé le 24 septembre 1996 le **Traité de la prohibition totale des essais nucléaires**, La Chine soutient l'idée d'une convention sur l'interdiction de produire des matières fissibles susceptibles d'être utilisées pour la fabrication des armes nucléaires. En avril 1997, la Chine et les quatre autres pays nucléaires, les Etats-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne, et la France, s'engagent à conclure le plus tôt possible par négociations la convention de l'interdiction de la production des matières fissibles. La Chine soutient le projet de l'Agence internationale de l'énergie atomique (projet 93 + 2) visant à renforcer l'efficacité du système existant du contrôle des garanties, et a promis d'entamer des négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour signer un document juridique, et de prendre des mesures en correspondance avec l'obligation que la Chine doit remplir selon l'article 1 du *Traité de la non-prolifération des armes nucléaires*.

Le problème des armes chimiques et biologiques

La Chine a toujours préconisé l'interdiction des armes chimiques, biologiques et nucléaires. Elle n'utilisera pas ni ne menacera d'utiliser les armes nucléaires contre les pays non nucléaires ou les zones dénucléarisées. La Chine a signé la **convention sur les armes chimiques (CWC)** et la **convention sur les armes biologiques (BWC)**. En ce qui concerne la défense de missiles et la prévention de course aux armements dans l'espace, la Chine souhaite le maintien de la stabilité stratégique globale et du système international de contrôle des armes. La Chine craint que le développement par certains pays du système de défense antimissile de théâtre (TMD) en vue de leur déploiement dans la région de l'Asie du Nord-Est ne conduisent à la **prolifération de la technologie de missile** avancée au détriment de la paix et de la stabilité dans la région Asie- Pacifique. La Chine est opposée à tous les pays qui fournissent à Taiwan l'assistance de la TMD ou la protection sous toutes formes. Elle a signé en janvier 1993 la **Convention sur l'interdiction des armes chimiques**, l'a

ratifiée en décembre 1996, et a livré le 25 avril 1997 le certificat de ratification, devenant ainsi un des premiers pays signataires de la convention. Elle soutient les principes et les objectifs de la convention, propose de détruire les armes chimiques et leurs installations de production. La Chine propose **l'interdiction des armes biologiques**, s'oppose au développement, à la production, à la recherche et au stockage des armes biologiques, et à la prolifération de ces armes ainsi que de leurs techniques. La Chine s'est inscrite en novembre 1984 à la *Convention sur la prohibition du développement, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et toxiques et sur leur destruction (Convention sur la prohibition des armes biologiques)*. Depuis 1987, elle rend compte annuellement à l'ONU, toujours en fonction de la décision de la commission sur l'exécution de la convention, des documents et des renseignements se rapportant à la *Convention sur la prohibition des armes biologiques*.

La nécessité du désarmement chinois

Le gouvernement chinois considère le contrôle des armements et le désarmement, comme une partie majeure de sa diplomatie dans son ensemble et de ses politiques de défense nationale. La Chine a pris une part aux négociations multilatérales et aux conférences internationales sur le contrôle des armements et sur le désarmement. L'Accord sur la réduction mutuelle des forces militaires dans les régions frontalières, signé en avril 1997 par la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, stipule que: la Chine et les quatre autres pays vont **diminuer leurs forces militaires dans les régions frontalières** à un niveau qui correspond à leurs relations de bon voisinage et qui revêt un caractère défensif ; ils n'emploient pas ni ne menacent d'employer la force et ne recherchent pas unilatéralement la primauté militaire ; ils réduisent et limitent le nombre des effectifs militaires et des armes importantes à l'intérieur d'une bande de 100 km de part et d'autre des frontières, et fixent le quota maximum de personnel militaire et des armes pour les troupes de défense frontalière ; ils ne disposent pas de navires de guerre dans ces régions; ils fixent le processus et une échéance pour diminuer les forces militaires; ils échangent des informations sur les forces militaires dans les régions frontalières; ils supervisent le respect de l'accord. La Chine a également élaboré, avec d'autres pays, le système bilatéral de consultation sur le contrôle des armements.